DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARIE-PIERRE CALLET

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

OBJET: Numérique : adhésion de principe au syndicat mixte ouvert PACA Très Haut Débit (SMO PACA THD).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de la mise en œuvre du projet départemental de réalisation d'un réseau d'initiative publique très haut débit de se prononcer favorablement sur le principe de l'adhésion du Conseil départemental au syndicat mixte ouvert PACA très haut débit.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée